Cette page peut être consultée en ligne à l'adresse https://racingstub.com/articles/17770-troyes-rcs-l-arrete-prefectoral

Troyes - RCS, l'arrêté préfectoral

(6 notes) 03/11/2017 12:00 Avant-match Lu 9.343 fois Par schillou 7 comm.

La Préfecture de l'Aube a publié un arrêté concernant le match du RC Strasbourg à Troyes.

Le Préfet de l'Aube,

Arrêté préfectoral du 02 NOVEMBRE 2017
portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et d'accès au stade de l'Aube à l'occasion du match de balle au pied du samedi 04 novembre 2017 à 20h opposant l'Espérance Sportive Troyes Aube Champagne au Racing Club de Strasbourg Bas-Rhin Alsace

Article 1. Les supporters du RC Strasbourg s'acheminant en bus devront être pris en charge par une escorte policière jusqu'au Stade de l'Aube, où ils seront intégralement fouillés dans les limites du respect de la condition humaine, même si les supporters en déplacement sont des sous-hommes. Le bus officiel des joueurs sera quant à lui escorté par une brigade de call girls troyennes afin d'occuper leur attention jusqu'à l'heure précédant la rencontre.

Article 2. Il est interdit, du samedi 4 novembre 14h jusqu'au dimanche 5 novembre minuit, à toute personne :
- arborant une écharpe, un insigne ou toute autre pièce de vêtement avec la mention RCSA ou Racing Club de Strasbourg Alsace (tandis que RCS est autorisé) ;
- évoquant le nom de Jean-Marc Furlan ;
- buvant de la bière ou du crémant en lieu et place du Champagne ;
- exprimant des insultes comme « *enculé* » ou « *espèce de Furgland* » ;
- faisant des jeux de mots sur la ville de Troyes, comme « *plan à Troyes* » ou « *un, deux, Troyes, zéro* » ;
- ou encore avec l'Aube, le crépuscule, tout ça ;
- confondant l'ESTAC avec l'Estaque ;
- se moquant de l'âge canonique de Benjamin Nivet ;

de circuler, de stationner ou d'être présent en centre ville de Troyes, dans le périmètre dit du Bouchon de Champagne, ainsi que dans le quartier du Stade de l'Aube. Cependant, vous êtes autorisés et même invités à faire vos courses dans les magasins d'usine de Troyes, parce que faut pas pousser, on accepte l'argent des riches Alsaciens, région Grand Est oblige.

Article 3. Il est interdit à tout joueur du RC Strasbourg d'être présent dans la surface de réparation de Troyes, sous peine d'une interpellation immédiate par les CRS. Cela vaut aussi pour Christophe Hérelle, référencé comme membre du contingent strasbourgeois en raison des deux buts contre son camp inscrits au bénéfice du RCS en National et en CFA.

Article 4. Le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aube est chargé du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera communiquée aux présidents des deux clubs dès qu'ils auront fini de trinquer avec leurs partenaires commerciaux.

Le Préfet

schillou